

Fabriquer l'invisibilité des femmes : au commencement était la langue

Paru dans in Delphine Vincent & Pauline Milani (dir.),
Les Silences de la musique. Écrire l'histoire des compositrices.
Genève, Slatkine, 2024, p. 19-30.

En 1847, un compositeur s'étonne de lire dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* un article (ou plutôt deux, car la matière est abondante) intitulé « des femmes-compositeurs ». Agacé par cette étiquette (pourquoi pas *compositrices* ?), il en rédige un autre, dans lequel il prend à parti les responsables de cette bizarrerie :

Vous leur permettez, messieurs les académiciens, d'être bonnes *lectrices*, vous trouvez également bon qu'elles soient habiles *accompagnatrices*, et si pour bien des choses vous entriez en lice avec elles, vous convenez que, dans le nombre, vous pourriez rencontrer de dangereuses *compétitrices* ; pourquoi donc ne leur laissez-vous pas la liberté d'être *compositrices* ? Et de quel droit vous étonneriez-vous qu'elles fussent *autrices* excellentes, de même que plusieurs sont *actrices* sublimes ? Mais point ! Il vous plaît que Madame [Louise] Farrenc, par exemple, [...] soit *une excellent auteur* dans un genre qui paraissait inaccessible à son sexe, savoir la grande symphonie, et que *cette savante compositeur* regrette de n'avoir pu écrire pour la scène¹.

Cette anecdote est riche de sens. Outre l'identification du groupe qui s'oppose à l'usage des mots les plus simples, elle montre que les controverses terminologiques sur les noms féminins ne datent pas de la fin du XX^e siècle, que l'embrouille est démêlée depuis longtemps (seules les activités créatrices seraient impossibles à nommer au féminin), que ses dégâts sur la langue sont repérés (on la fait dérailler quand on parle des femmes au masculin), qu'elle s'accompagne du sexisme le plus grossier (pourquoi la grande symphonie leur serait-elle inaccessible ?). Elle prouve aussi, *last but not least*, qu'il n'y a pas besoin d'être une femme pour protester.

C'est l'ensemble de ces sujets qu'illustrera cette contribution, en montrant toutefois que la désignation incorrecte des femmes n'est qu'un des volets d'une entreprise beaucoup plus vaste, initiée il y a plusieurs siècles, dans le but d'accroître l'inégalité des sexes en faisant prendre en charge par la langue – instance immatérielle que chacun·e croit purement pragmatique et objective – un ordre politique.

Une affaire de société

Parler de masculinisation de la langue française n'est pas suggérer qu'il fut un temps où elle traitait à égalité les femmes et les hommes. Le langage est une pratique sociale, et les langues reflètent la culture, la représentation du monde, les rapports de force entre les groupes d'humains des sociétés qui les façonnent. La

¹ Adrien DE LA FAGE, « Supplément à deux articles "Des femmes-compositeurs" », *Revue et Gazette musicale de Paris*, n° 40, 3 octobre 1847, pp. 323-325 (les italiques me reviennent) ; les deux articles auquel il réagit, de Maurice Bourges, avaient paru dans la même revue (n° 38, 19 septembre 1847, pp. 305-307 et n° 39, 26 septembre 1847, pp. 313-315).

domination masculine étant un fait social structurel depuis le néolithique (au moins), il est probable qu'aucune langue n'est exempte des marques de cette domination, sous une forme ou une autre. C'est simplement dire que le français du Moyen Âge et de la Renaissance était moins marqué par ladite domination que celui d'aujourd'hui, et que des groupes puissants ont travaillé à l'accroissement des pouvoirs du masculin sur le féminin, dans le but de normaliser davantage la sujétion des femmes aux hommes en agissant au niveau symbolique, puisque les genres féminin et masculin servent d'abord à parler des unes et des autres².

Les premiers signes de cette masculinisation du français datent de l'époque où les lettrés devinrent une classe sociale (la *clergie*), grâce à la mise en place d'un système ingénieux permettant leur promotion rapide dans la société médiévale. Ce système reposant d'une part sur la création des universités, rassemblements d'écoles s'organisant pour délivrer des diplômes, où diverses expertises pouvaient être acquises et validées ; et d'autre part sur la restriction aux détenteurs desdits diplômes de l'accès aux charges supérieures que les États, les principautés, les municipalités créaient alors en masse pour se développer. On parle ici des mâles chrétiens – l'autre versant de ce système ingénieux consistant à empêcher les juifs et les femmes de passer les diplômes, pour limiter la concurrence.

Contrairement à leurs successeurs de l'Âge classique, dont les réformes linguistiques sont contestées et qui doivent s'en expliquer, il n'est pas sûr que les universitaires des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles aient délibérément cherché à modifier les langues qu'ils parlaient, ni même qu'ils aient eu conscience de le faire. En l'état actuel des recherches, en tout cas, on n'en a pas de preuve. Il faut dire que, pour être en expansion, leur groupe social ne représente encore que peu de monde, et il vit en vase clos du point de vue du savoir. Les réflexions sur les langues sont par ailleurs le dernier souci des puissantes et des puissants, qui parlent comme ils l'entendent. Même s'ils emploient des clercs pour éduquer leurs enfants, on voit mal que ces pédagogues aient eu l'idée d'inculquer à leurs élèves des usages contraires à leur milieu, ou d'expliquer aux dames qu'elles « se trompent », comme osera le faire Vaugelas dans les années 1640.

À vrai dire, les « gens des écoles » se sont contentés de simplifier la langue en servant au mieux le genre qu'ils habitaient. D'une part, ils ont remplacé par des pronoms masculins (*lui, ils, il*) des pronoms féminins (*li, elles*) et un neutre (*el*) qui devaient leur sembler inutiles, comme si le masculin suffisait pour tout exprimer. D'autre part, sans doute pour aller dans le même sens, ils ont débarrassé les termes masculins d'une variation qui était un reste des anciennes déclinaisons latines – alors réduites à deux cas : le « cas sujet » (rassemblant les fonctions sujet et apostrophe) et le « cas régime » (toutes les fonctions complément). En effet, au cas sujet, les masculins singuliers se terminaient par le son *s* (venu des innombrables nominatifs en *-us, -is* et *-es*), qui était absent des pluriels (en raison de la masse des nominatifs en *-i*) ; alors qu'au cas régime, c'était l'inverse. Les féminins, eux, s'étaient depuis longtemps homogénéisés sur le modèle à venir : une seule forme au singulier (sans *s*) et une seule au pluriel (avec *s*). Or à partir du XIII^e siècle, les formes du cas sujet masculin disparaissent peu à peu, engendrant non seulement la fin de la singularité (et complication) de ce genre, mais aussi la

² Ceci est manifeste dans les langues qui ont conservé un neutre, genre qui sert à désigner les objets et autres « êtres inanimés ». Dans celles où il a disparu, comme en français, les genres qui servent à nommer les humains et assimilés ont absorbé le corpus inanimé (nombre de langues présentant des états intermédiaires, où certains inanimés sont neutres et d'autres féminins ou masculins).

fin des derniers restes du système casuel, et encore la fin du genre neutre. C'est en effet au cas sujet singulier que les rares adjectifs et participes neutres survivants se dissociaient des masculins (par leur absence de *s*)³.

Si certaines de ces inflexions sont définitives (la disparition de *el* et de *li*, l'abandon du système casuel, le lissage des masculins, la mort du neutre), d'autres sont battues en brèche à la Renaissance. C'est que le contexte a changé, avec l'accès au pouvoir de plusieurs femmes en France et dans l'actuelle Belgique, avec la montée en force de ce sexe dans les cours, l'acculturation rapide des élites grâce à l'imprimerie, l'apparition des premières autrices publiées. Contraints de travailler pour des femmes, ou désireux de le faire, les lettrés renoncent peu à peu à leur habitude de nommer les groupes féminins avec le pronom *ils*, et ils créent des termes prestigieux pour décrire les activités des dames. Les premiers noms en *-trice*, par exemple, directement forgés à partir des latins en *-trix*, viennent de là.

Mais c'est aussi l'époque où la Querelle des femmes explose, les intellectuels se divisant sur l'évolution en cours, qui pour certains démontre assez l'invalidité et l'injustice des entraves mises à la liberté des femmes, et pour d'autres, au contraire, la nécessité de les renforcer sous peine de voir les privilèges masculins fondre comme neige au soleil. C'est l'époque où, à côté des centaines de textes théorisant la nécessaire différence des destins féminins et masculins⁴, naissent les premières réflexions sur les relations entre les genres grammaticaux. Elles émergent alors à propos du latin, langue morte mais toujours pratiquée par les lettrés européens. « Si les déclinaisons et les conjugaisons sont stabilisées dès l'Antiquité, résume Bruno Rochette, la notion d'accord n'émerg[e] qu'au XVI^e siècle⁵ ». Avec, en parallèle, l'idée qu'il existe une hiérarchie des genres : « *Masculinum genus*, le masculin genre, *praestat reliquis generibus*, est plus digne que les deux autres. *Muliebre*, et le féminin genre, *neutri praestat*, est plus excellent que le neutre⁶ ».

Longtemps réduite à circuler dans les couloirs des collèges, cette idée en sort au milieu du XVII^e siècle, cette fois à propos du français où il n'y a plus que deux genres en lice, alors que le contexte a de nouveau changé. Politiquement, l'installation au pouvoir des Bourbons accompagne la marche forcée vers la monarchie absolue, les reines n'exerçant plus aucun pouvoir après les deux dernières régence de Marie de Médicis et Anne d'Autriche, et l'influence des femmes de la cour amorçant un déclin irrémédiable. En revanche, des écrivaines s'imposent sur la scène culturelle dès les années 1630, d'abord avec Marie de Gournay (éditrice de Montaigne, traductrice de Virgile, autrice de dizaines d'essais, dont *L'Égalité des hommes et des femmes* en 1622), puis avec une série de romancières de premier ordre : Madeleine de Scudéry, Madame de Villedieu, Mme

³ L'ancien français ne possédait plus aucun substantif neutre ; de ce genre, seuls survivaient quelques pronoms et quelques adjectifs et participes, employés – au singulier – dans des tournures impersonnelles.

⁴ Voir la thèse de Tatiana CLAVIER, *La Construction des identités de genre à travers les discours didactiques, éducatifs et polémiques imprimés à la Renaissance (1483-1594)*, Université de Saint-Étienne, 2016, <https://theses.hal.science/tel-01541586> (consulté le 3 avril 2023) ; sur la Querelle, voir *Revisiter la Querelle des femmes, Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de la Renaissance aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2012-2015, 4 vol.

⁵ Bruno ROCHETTE, « Bernard COLOMBAT, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique. Théories et pédagogie*. Grenoble, ELLUG, 1999 », *L'Antiquité classique*, tome 69, 2000, pp. 584-585 : 584.

⁶ Le texte latin est de Jean Despautère (†1520), sa traduction en français du responsable de l'édition (cette grammaire ayant eu beaucoup de succès) : *Despauterius minor, seu Joannis Despauterii Ninivitarum Latinae grammaticae epitome*, Rouen, éd. Jean-Baptiste Behourt, 1627, p. 269.

de Lafayette... et quelques artistes de la même trempe, comme la compositrice Élisabeth Jacquet de La Guerre et la peintresse Élisabeth-Sophie Chéron.

Pour les partisans du maintien de l'ordre patriarcal, le temps est venu d'ouvrir un nouveau front dans la guerre qu'ils mènent aux femmes depuis déjà quelques siècles sur les terrains de l'éducation, du travail, du droit, de la famille, du pouvoir suprême. La plupart des réformes linguistiques masculinistes sont pensées durant ce siècle. Par la suite, les tensions sociales ne faisant que s'exacerber entre un statut féminin toujours caractérisé par des incapacités et une nature humaine toujours propre à laisser quelques femmes casser les plafonds de verre, l'offensive linguistique se maintient, et même elle s'approfondit au fur et à mesure que les femmes s'approchent de l'égalité, soit jusque bien après la défaite majeure que représenta, pour ce camp, l'accès des Françaises à la citoyenneté (avril 1944 pour la décision, avril 1945 pour les premières élections au suffrage universel). Or c'est ce fait social et politique qui, ouvrant peu à peu toutes les carrières et fonctions aux femmes, va rendre possible la mise en place d'une contre-offensive féministe, tout en soulevant des protestations vigoureuses et des luttes jusqu'au sommet de l'État.

Manifester la soumission du genre féminin au genre masculin : la question des accords

Le premier grand domaine investi à l'aide du « genre le plus noble » est celui des accords des noms de genre et/ou de nombre différent avec un adjectif ou un participe. Ce « conflit » ne pose pourtant pas grand problème aux francophones, qui ont hérité du latin (comme les locuteurs des autres langues romanes) deux manières de le résoudre : soit en accordant l'adjectif avec le terme jugé le plus important parmi ceux qui sont en lice, soit en lui donnant les marques du plus proche. Bien entendu, dans ces sociétés sexistes, la préférence va le plus souvent au masculin, mais pas au prix de faire suivre un nom manifestement féminin d'un adjectif manifestement masculin. Par exemple, dans la phrase « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges », nul ne n'aurait idée de dire « la bouche ouvert ». Or ce vieil usage est remis en cause au tout début du XVII^e siècle dans le cercle de François Malherbe, qui aurait conseillé (car on n'a pas de propos théorique de lui sur ce sujet – ni d'ailleurs aucun autre) d'éviter ce genre d'attelage « comme un écueil »⁷.

Rien ne filtre évidemment de ces discussions jusqu'à ce que l'Académie française, créée en 1635 par Richelieu et Louis XIII, installe le sujet dans le débat public. Dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), Vaugelas prend parti pour *ouverte*, au motif que le masculin heurterait l'oreille et que tel est l'usage dans les meilleurs milieux. Mais il explique aussi que, théoriquement, « Il faudrait dire *ouverts*, selon la grammaire latine qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les langues : que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ». Il élabore donc un principe qui ne reçoit qu'une exception : lorsque l'adjectif est épithète et que l'emploi du masculin donnerait l'impression d'une erreur d'accord. Pour le reste, « deux substantifs différents demandent le pluriel au verbe qui les

⁷ Voir Éliane VIENNOT *et al.*, *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 2017, pp. 14-15.

suit, et dès que l'on emploie le pluriel au verbe, il le faut employer aussi à l'adjectif, qui prend le genre masculin, comme le plus noble, quoi qu'il soit plus proche du féminin »⁸.

Cette formule est ensuite répétée *ad nauseam* par de nombreux grammairiens et auteurs de *Remarques*, si bien qu'en plein XIX^e siècle, Louis-Nicolas Bescherelle la répète une fois de plus, en s'abritant derrière l'autorité du passé : « L'ancienne grammaire avait admis cette vérité, en lui donnant cette forme si connue : *Le masculin est plus noble que le féminin*⁹ ». La République laissera tomber la notion de noblesse, mais non celle de domination d'un genre sur l'autre, qu'elle tient à faire durer dans tous les domaines. Ses hauts fonctionnaires rhabilleront donc le principe en lui donnant « cette forme si connue » (de nous) : « le masculin l'emporte sur le féminin ». L'époque de cette adoption n'est pas encore établie, mais la formule est en bonne place dans les manuels des années 1950 et 1960.

Obliger les femmes qui transgressent à porter des noms d'hommes : la question du vocabulaire des activités de la clergie

Le deuxième domaine où s'exerce la domination du genre le plus noble est celui du vocabulaire des noms désignant les femmes. Ici, c'est l'acception purement sociale qui est au poste de commande. Dans un contexte où les hommes sont le sexe supérieur et les femmes le sexe inférieur, les dominants estiment que certaines activités leur reviennent en propre, et que les femmes devraient les leur laisser. Si malgré tout elles s'y aventurent, elles devront être nommées au masculin. Une telle décision s'oppose à tous les usages : jusqu'au XVII^e siècle, aucune femme n'est nommée autrement qu'au féminin, qu'il s'agisse de dire son métier, sa fonction, son titre ou n'importe laquelle de ses activités. Or, à partir des années 1630, des condamnations sont émises contre certains termes féminins, et le processus ne fait que commencer.

Aucune liste exhaustive – que je sache – n'est dressée : les auteurs en donnent des bouquets, au hasard de leurs verdicts. En 1634, Guez de Balzac propose de se passer de *philosophe* et de *poétesse* au profit des masculins *philosophe* et *poète*, mais de conserver *rhétoricienne* et *traductrice* ; preuve que d'autres songent déjà à les éliminer. En 1689, Andry de Boisregard saute le pas : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophe*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.¹⁰ ». Au XVIII^e siècle, après la création du magazine *La Spectatrice*, le mot oppose les partisans du terme (une fonction si féminine, dont les auteurs ont tant besoin !) et ses opposants (pas de termes en *-trice* ! Et pas de journaux dirigés par des femmes !). Dans les années 1830, Bescherelle cite d'autres mots encore, tout en expliquant – chose rare – pourquoi ils ne doivent pas être employés :

Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. mais bien

⁸ Claude FAVRE DE VAUGELAS, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1647, pp. 83-84.

⁹ Louis-Nicolas BESCHERELLE, *Grammaire nationale...*, Paris, Simon, 1847, p. 94.

¹⁰ Nicolas ANDRY DE BOISREGARD, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, Paris, Laurent d'Houry, 1689, p. 228 ; la présence du mot *peintresse* dans cette liste (soit une activité que les clercs ne revendiquent pas d'ordinaire) s'explique sans doute par la réorganisation de l'Académie royale de peinture et sculpture, en 1665, qui en fit la seule académie à recevoir des femmes ; plus que l'activité, ici, c'est l'excellence qui est conçue comme propre aux hommes.

professeur, graveur, compositeur, traducteur, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions¹¹.

Et il enfonce le clou en situant sa réflexion dans un chapitre intitulé *Noms qui expriment des états, des qualités qu'on regarde, en général, comme ne convenant qu'à des hommes*. D'où la frilosité de la revue de musicologie évoquée en ouverture de cet article – et la protestation du compositeur.

À la fin du XIX^e siècle, lorsque les femmes accèdent enfin aux diplômes universitaires et aux métiers qu'ils verrouillaient, nouvelles condamnations : pas question d'utiliser pour les nommer les termes que tout le monde connaît. La huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, confectionnée entre 1880 et 1935, multiplie les stratégies de relégation de ces mots. Certains n'ont toujours pas droit à l'existence. D'autres n'ont pas d'entrée propre, quoiqu'on apprenne qu'ils existent à la fin du mot masculin. Les moins prestigieux partagent l'entrée masculine par l'intermédiaire de leur désinence : « Pharmacien, -enne » (cette spécialité n'est toujours pas dotée d'un doctorat), « Compositeur, -trice » (trois métiers ou activités différentes résumées en quelques lignes). Les plus prestigieux sont l'occasion de répéter que le terme est peu employé au féminin, qu'on se sert du mot masculin. Messages que les contemporains·es reçoivent parfaitement, comme en témoigne en juillet 1902 le journal *Femina*, qui pousse l'audace jusqu'à imaginer la création d'une académie de femmes, mais qui s'en tient prudemment à trois noms féminins en décrivant sa composition idéale :

Elle ne se contentera pas d'admettre dans son sein les femmes écrivains, poètes, romanciers ou philosophes, elle ouvrira aussi ses portes aux femmes artistes, peintres et sculpteurs, aux musiciennes, aux comédiennes, aux cantatrices célèbres.

Enfin, une dernière salve de condamnations suit, après 1945, l'ouverture aux femmes des carrières de la politique, de la haute administration, de la magistrature. Ouverture de principe, car dans la réalité, il faudra attendre encore une soixantaine d'années pour qu'elles les investissent à peu près normalement, et c'est bien cette norme qu'il s'agit d'entraver grâce au maintien du vocabulaire masculin. Incapable de lutter par l'intermédiaire de son *Dictionnaire* – en sommeil jusque dans les années 1980 et inaudible depuis malgré l'aide que lui apporte le pouvoir – c'est au moyen de *Déclarations* tonitruantes et d'articles de presse enflammés que la « gardienne de la langue » poursuit son combat jusqu'à la fin des années 2010¹². Où elle enterre enfin la hache de guerre – à la demande du pouvoir – avec son *Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions* (2019)¹³.

Rappeler au monde qui est le maître : la question de l'homme

Le troisième domaine irrigué par la philosophie du genre le plus noble est celui du sens du mot *homme*, qui symbolise à lui seul l'ensemble du programme linguistique de l'Académie. L'histoire du terme commence pourtant simplement : issu de *homo*, qui en latin signifiait *humain, quiconque* (et qui en ce sens a donné le pronom indéfini *on*), il s'est peu à peu spécialisé dans le sens de « mâle adulte du genre humain ». Depuis la fin du Moyen Âge, lorsqu'on parle des hommes, on ne

¹¹ BESCHERELLE, *Grammaire nationale...*, Paris, Bourgeois-Mazé, 1835-36, p. 38.

¹² Voir Éliane VIENNOT et al., *L'Académie contre la langue française*, op. cit.

¹³ Sur ce *Rapport*, voir : <https://www.elianeviennot.fr/Langue/Acad2019-decryptage.pdf> (consulté le 3 avril 2023).

parle pas des femmes : si elles sont concernées, elles sont nommées. Du reste, le droit s'oppose au recouvrement des deux notions, puisque nombre de capacités sont ouvertes aux uns et fermées aux autres. Les premiers à avoir introduit une confusion semblent les lettrés européens qui traduisirent la Bible dans les langues vernaculaires, et qui n'hésitèrent pas à traduire l'*homo* des bibles latines et l'*anthropos* des bibles grecques par les mots *homme*, *man*, *hombre*, *uomo*, etc., comme s'ils avaient lu *vir* et *andros*. Mais c'est l'Académie qui accrédite l'erreur dans son premier *Dictionnaire* (1694) : bien que la très longue entrée dédiée à ce terme ne parle que des hommes, elle commence par « Homme. s. m. [*substantif masculin*] Animal raisonnable. En ce sens, il comprend toute l'espèce humaine, et se dit de tous les deux sexes ».

Cette imposture, qui ne vise qu'à accroître la dignité des hommes, ne change évidemment rien à la réalité sociale, juridique, politique : les femmes ne sont pas concernées par la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, et aucune acception du mot *homme* n'est susceptible de les englober dans les constitutions dont se dote la France, jusqu'à celle de la IV^e République (1946), qui doit préciser noir sur blanc : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » (Préambule). Toutefois, au moment d'adopter l'*Universal Declaration of Human Rights* (1948), les autorités françaises choisissent de conserver l'ancienne terminologie, pourtant désormais obsolète, et imposent leur dictat à leurs colonies. Avant de mettre en place diverses stratégies discursives visant à convaincre le public francophone que le mot *homme* a en réalité deux sens, un spécifique et un générique¹⁴.

Faire disparaître les mots désignant les femmes : la question du « masculin générique »

Le dernier grand domaine où le genre le plus noble a été enrôlé est celui de la désignation des groupes mixtes : puisque les hommes en constituent la partie la plus prestigieuse, c'est au masculin qu'il faut en parler. Le nombre n'a aucune importance : un seul homme dans une foule de femmes implique de parler d'elle au masculin, de s'adresser à elle au masculin. Ce principe semble avoir été peu discuté, tant il semblait évident dans le contexte politique de l'Ancien Régime puis du XIX^e siècle. Il est en revanche revisité au suivant, lorsque s'approche l'échéance de l'accès des femmes à la citoyenneté, et qu'il est devenu patent que la notion de noblesse n'est plus susceptible de le soutenir. Contrairement à la règle d'accord, impossible ici de réécrire simplement une formule rebattue. Tout est à construire. Deux nouvelles notions vont alors faire leur apparition. La première est issue de théories structuralistes : c'est l'idée que certains mots sont marqués (en genre, en nombre, en personne, en temps, en fonction...) et d'autres non (comme les adverbes ou les prépositions). Aussitôt cette analyse est détournée pour prouver la supériorité du masculin, qui serait le genre non marqué, tandis que le féminin serait le genre marqué (comme si *chanteuse* était plus marqué que *chanteur*). L'autre notion, qui découle de la première, est celle de *masculin générique* : les féminins seraient d'emblée compris dans les masculins, comme la femme dans l'Homme.

¹⁴ Voir Éliane VIENNOT, *En finir avec l'Homme. Chronique d'une imposture*, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2021.

Assurément plus présentables que l'ancienne référence au genre le plus noble, si visiblement politique, ces notions permettent de s'opposer à la nouvelle demande de visibilité des femmes, en dépit du fâcheux exemple donné par le Général de Gaulle avec les amorces de ses discours à la nation. L'un de ses anciens ministres – devenu académicien – remet frontalement en cause cette nouvelle pratique langagière peu à peu adoptée par les politiques, faisant les demandes et les réponses dans le *Figaro* en juin 1984 :

Faut-il dire « Françaises et Français », « Citoyennes et citoyens », « téléspectatrices et téléspectateurs » ? C'est oublier qu'en français, le masculin joue le même rôle que le neutre dans d'autres langues. « Français », « citoyens » et « téléspectateurs » désignent indifféremment les deux sexes¹⁵.

C'est faux, et c'est bien irrespectueux pour l'ancien président, mais c'est de bonne guerre : trois mois plus tôt, les féministes ont obtenu la création d'une *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes...* après avoir obtenu celle d'un Ministère des droits de la femme ! Tout le programme savamment élaboré depuis la naissance de l'Académie est en péril.

*

L'effort considérable ainsi développé pendant plusieurs siècles pour supprimer des noms et des pronoms¹⁶ féminins, pour faire disparaître les mots désignant les femmes dans les discours, pour que se manifeste la prééminence du masculin sur le féminin dans le système des accords, pour faire croire que le mot *homme* désigne à lui seul l'humanité... cet effort n'est pas un détail de l'histoire. Il s'inscrit dans une politique globale visant à maintenir la domination des hommes sur les femmes, dans un contexte d'acculturation croissante des populations européennes, de développement des États de droit, d'approfondissement des connaissances scientifiques... contexte où l'exclusion des femmes de l'université et des métiers exigeant des diplômes devenait de plus en plus difficile à légitimer.

Tout aussi nécessaire était, dans cette optique, l'effacement de l'apport des femmes à la culture et de leur participation à l'histoire, effacement qui, pour être ancien et conforme à l'idéologie patriarcale, s'est néanmoins fortement accru au cours des derniers siècles – alors même que les connaissances s'accroissaient, que les outils et les méthodes de recherche historique se multipliaient et s'affinaient. La construction de « lieux de mémoire » en grande partie vides de femmes (musées, noms de rue ou de bâtiments, films, rétrospectives...) est un autre volet de cette politique. Tout aura été fait pour que l'égalité des sexes soit admise le plus tardivement possible, et que, une fois admise en principe (dans les pays qui ont passé ce cap), elle se traduise le moins rapidement possible par des changements concrets.

Restituer l'histoire des femmes, l'histoire de leurs actions, de leurs créations, de leurs réflexions, retrouver notre matriloin, nécessite de reconstituer aussi l'histoire des efforts masculins pour les empêcher de s'exprimer, de penser, d'agir, puis pour ensevelir dans le silence et l'ombre celles qui avaient réussi à s'imposer. La langue fait partie intégrante de ces efforts, tant sous l'angle bien connu des

¹⁵ Alain PEYREFITTE, « Gouvernement, Académie et féminisme », *Le Figaro*, 23 juin 1984.

¹⁶ J'ai traité ici des principaux domaines touchés par l'interventionnisme des grammairiens masculinistes. Pour d'autres, et notamment pour la guerre faite au pronom attribut *la* (« Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas », Corneille, *La Mort de Pompée*), voir Éliane VIENNOT, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe, 2022 (1^{ère} éd : 2014).

discours dévalorisants que sous celui des mots promus ou combattus pour parler d'elles, et des stratégies mises en place pour persuader l'ensemble des locuteurices de leur illégitimité sur certains terrains. Ces stratégies doivent être élucidées, et les ressources mises au placard remobilisées. Non seulement ces dernières sont partie prenante de notre matrimoine, mais elles sont nécessaires pour penser le présent et préparer l'avenir.

Éliane Viennot, UJM & IUF